

## DÉCHETS D'EMBALLAGE

## LES CRITÈRES DE TRI

## **DÉCHETS D'EMBALLAGE**

## Sont repris:

- · bouteilles en PET incolores,
- · bouteilles en PET colorées,
- · bouteilles et flacons en PEHD,
- · cartons à boisson,
- polystyrène expansé (Styropor®) blanc et non souillé (chips en Styropor® inclus),
- barquettes et blister en PP, PS et PET (propres),
- films en PE (c-à-d, seulement les films étirables),
- · gobelets et pots en PP et PS (pots de fleur inclus),
- · emballages en aluminium,
- · boîtes métalliques,
- Eco-sacs (pour info, si abimés et inutilisables, aussi échangeables gratuitement dans un magasin partenaire de Valorlux.

Liste des magasins disponible sur www.valorlux.lu).

Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche « DÉCHETS D'EMBALLAGE » sur le site internet www.step.lu.





















